

Extraits de la note d'analyse de la Cour des Comptes s'agissant de l'exécution budgétaire 2018 du programme 343 relatif au plan France Très haut débit

Nota : les mentions soulignées l'ont été par l'Avicca et non pas par la Cour.

« Un manque de transparence dans l'exécution du programme 343 relatif au plan France Très haut débit »

« Depuis 2016, de nouveaux projets (...) se sont ajoutés à la liste des dépenses éligibles aux financements PIA de l'action 01 du FSN. En l'absence de financement par des crédits PIA, elles ponctionnent l'enveloppe initialement affectée aux RIP (...). Cette pratique, non retranscrite dans les documents budgétaires et qui s'éloigne de l'objet du programme, est d'autant plus discutable que certaines nouvelles dépenses s'inscrivent dans le PFTHD et d'autres non. (...) »

Il conviendrait donc de modifier l'intitulé du programme afin de le mettre en cohérence avec les dépenses réellement effectuées hors RIP et hors PFTHD et rendre compte de ces dépenses de façon détaillée dans les documents budgétaires (recommandation n°3). »

« Recommandation n°3 : (direction générale des entreprises) : Modifier l'intitulé du programme afin de le mettre en cohérence avec les dépenses réellement effectuées hors RIP et hors PFTHD et rendre compte de façon détaillée de l'utilisation des crédits de ce programme. »

« Pour le programme 343, l'écart d'exécution entre 2017 et 2018 est de 59,8 %. Cette baisse s'explique principalement par une baisse de 88,7 % des dépenses au titre des réseaux d'initiative privée (RIP), sachant que 99,2 M€ fléchés sur les RIP ont été réorientés vers le nouveau guichet 'cohésion numérique'. »

« Aujourd'hui, l'imputation de toute nouvelle action sur les crédits du PIA versés au FSN, qui sont en fait déjà gagés par les actions prévues, revient non pas à renforcer la mobilisation du PIA mais plutôt à augmenter les dépenses du budget général (programme 343) qui doit reprendre à son compte, à due concurrence, les dépenses de déploiement des RIP. »

« Comme ces nouvelles dépenses n'ont pas fait l'objet de financement complémentaire par des crédits PIA, elles sont venues ponctionner l'enveloppe PIA initialement dédiée aux RIP (900 M€). Le gouvernement s'étant engagé sur une enveloppe de 3,3 Md€ pour le PFTHD, il a été nécessaire d'ouvrir à due concurrence les crédits sur le programme 343, que ces crédits relèvent des RIP du plan FTTHD ou non, ce qui est critiquable (cf. 2.2) »

« Les nouvelles dépenses du FSN, hors RIP et en lien plus ou moins direct avec le « Développement des réseaux à très haut débit », pèsent in fine sur les crédits budgétaires au programme 343 puisque ces derniers financent les RIP par différence entre le coût total des RIP et les crédits disponibles pour cette action. »

« Plus fondamentalement, l'objet du programme 343 qui se limite aujourd'hui à compléter les dépenses des RIP incluses dans le plan FTTHD du FSN n'est pas respecté. »

« Le financement par le programme 343 Plan FTTHD des nouvelles dépenses du FSN ne relevant pas des 3,3 Md€ du plan FTTHD apparaît encore plus discutable, »

« D'après les dernières estimations, le programme 343 Plan 'France Très haut débit' (PFTHD) dépensera 75,17 M€ pour des dépenses ne relevant pas du PFTHD à l'horizon 2022. »